



LE MOT DU PRIEUR

Le Motu Proprio *Summorum Pontificum* de Benoît XVI étant entré en vigueur le 14 septembre dernier, il est intéressant d'étudier comment il est appliqué dans les diocèses. Les évêques avaient déjà pris des devants en publiant au mois de juillet des textes mi-figue, mi-raisin qui laissaient clairement entendre qu'il n'était pas question de laisser s'installer le rite traditionnel dans les paroisses. Depuis, plusieurs informations nous éclairent sur la réception du Motu Proprio et nous permettent de continuer nos réflexions sur ce texte.

La première information nous est donnée par la *Lettre à nos frères prêtres* (lettre de liaison de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X avec le clergé de France) de septembre dernier (N°35). La rédaction nous y apprend, page 6, que les 3 000 exemplaires du DVD édité pour s'initier à la célébration de la messe traditionnelle ont été diffusés et qu'un deuxième tirage de 2 000 exemplaires est en cours de fabrication. De nombreux extraits de lettres de prêtres diocésains commandant un DVD sont publiés. On constate donc un mouvement non négligeable en faveur de la messe traditionnelle, même si tous les prêtres qui acquièrent le DVD n'ont pas forcément l'intention d'adopter le rite tridentin, et que la plupart restent discrets.

La deuxième information vient d'un *Collectif pour la paix liturgique à Reims et contre l'exclusion dans l'Eglise catholique* (ouf !). Ce collectif rassemble des fidèles désirant assister à une messe traditionnelle dûment autorisée par Monseigneur l'archevêque. Leurs demandes insistantes et réitérées se sont longtemps heurtées à une fin de non-recevoir de la part de Mgr Jordan. Enfin, juste avant la publication du Motu Proprio, Mgr Jordan, grand prince, leur a accordé une messe mensuelle à partir d'octobre. Les responsables du collectif, ne se satisfaisant pas de cette parcimonieuse aumône, tout juste digne de l'avant-Motu Proprio, ont écrit à l'ensemble des curés de Reims et de la périphérie pour leur demander de célébrer pour eux la messe tridentine, en application de l'article 5 § 1 dudit Motu Proprio. Le résultat est consternant : aucun curé n'a pris la peine de daigner répondre à cette

demande. Ce n'est pas l'accueil bienveillant, c'est l'absence totale de réponse, même pour refuser une telle demande. L'Eglise qui est en France ressemble parfois à un mammouth fossilisé, cramponné aux acquis intouchables de la révolution liturgique.

Une autre réaction est celle du recteur de la basilique Notre-Dame de Liesse, dans l'Aisne, qui répond à M. Jacques Billaud, président de l'Association Saint-Pierre, qui demandait si au cours d'un pèlerinage M. l'Abbé Rigault pouvait célébrer la messe dans la basilique. Le recteur, car il semble bien que ce soit lui, le courrier n'ayant pas d'en-tête nominatif, répond notamment : « *Vous parlez, cette fois, d'une célébration de l'eucharistie par un prêtre qui n'est pas dans la pleine communion avec notre Eglise ni avec le Concile*

Vatican II. Cela n'est pas conforme au Motu Proprio Summorum Pontificum qui accorde la dispense aux prêtres et aux fidèles qui veulent célébrer selon une sensibilité liturgique particulière, tout en faisant pleinement partie de l'Eglise Catholique, en pleine communion avec le Pape Benoît XVI et en plein accord avec les

LA RÉCEPTION DU MOTU PROPRIO DANS LES DIOCÈSES

Déclarations du Concile Vatican II. » Rappelons d'abord qu'il ne s'agit en rien d'une dispense, d'une permission, mais d'un droit, inaliénable, de tout prêtre de célébrer la sainte messe selon le rite tridentin, qui, par son ancienneté, mérite le nom de messe de toujours. Ce droit a été faussement nié, ouvertement et injustement combattu pendant 37 ans, et le Motu Proprio a ce mérite de reconnaître que le rite traditionnel n'avait jamais été abrogé, qu'il avait donc et qu'il a toujours cours. Le recteur insiste ensuite assez lourdement sur l'adhésion au concile Vatican II, condition nécessaire pour pouvoir célébrer la messe traditionnelle. Cette exigence n'existe pas dans le texte même du Motu Proprio, qui ne mentionne comme condition que l'idonéité et le non empêchement par le droit (article 5 § 4). Le recteur impose de nouvelles conditions, non contenues dans le texte législatif de Benoît XVI. C'est une attitude assez générale chez les évêques de l'Eglise qui est en France : tolérer à la limite la messe traditionnelle, mais en imposant de passer sous les Fourches Caudines du concile Vatican II, devenu le seul et unique Credo de l'Eglise qui se qualifie elle-même, de conciliaire. Vous pourrez éventuelle-

ment célébrer la messe de saint Pie V, mais à condition d'accepter que les rites liturgiques soient d'une « brièveté remarquable » et que la langue vernaculaire y soit largement employée (constitution *Sacrosanctum Concilium*), de reconnaître que l'Eglise est au service de l'humanité pour « l'instauration d'une fraternité universelle » (constitution *Gaudium et Spes*), que les communautés protestantes sont des « moyens de salut » (décret *Unitatis Redintegratio*), que le pouvoir civil ne doit favoriser en rien l'Eglise et sa prédication mais traiter également toutes les religions, et qu'il faut donc évacuer la doctrine dépassée du Christ-Roi (déclaration *Dignitatis humanae*) ou encore d'affirmer avec Paul VI que : « nous aussi, nous plus que quiconque, nous avons le culte de l'homme » (discours de clôture). Selon l'expression de M. l'Abbé de Cacqueray, il est éventuellement possible de couronner Notre Seigneur dans la liturgie, mais à la condition de le découronner dans la prédication. Remarquons encore une fois que cette allégeance au dernier concile n'est pas dans le texte du pape, mais qu'elle correspond aux exigences que les autorités romaines ont jusqu'à présent imposé, d'une manière ou d'une autre, à ceux qui voulaient une reconnaissance officielle. Le concile contient d'un autre côté des rappels de la foi, et je serais curieux de savoir si tous les prêtres diocésains y adhèrent avec l'exactitude scrupuleuse qu'ils voudraient nous imposer pour les affirmations en rupture avec la Tradition.

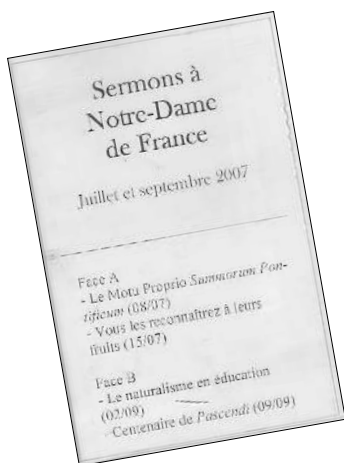
Enfin, l'Abbé Philippe Laguérie, supérieur général de l'Institut du Bon Pasteur, nous apprend, dans le numéro 289 de *Mascaret*, qu'il est très occupé par sa tournée des évêques de France. En effet, ce n'est pas tout de faire ordonner des prêtres, il faut ensuite leur trouver un champ d'apostolat. L'Abbé Laguérie a rencontré 25 évêques et écrit : « *Je ne désespère nulle-*

ment que l'un ou l'autre ne vienne à m'ouvrir ses portes. » Ce n'est pas la désespérance, mais ce n'est pas non plus un fol enthousiasme. Les évêques appliquent semble-t-il une tactique concertée qui consiste à se passer des services des instituts ou des fraternités dépendant de la commission *Ecclesia Dei*. Ils préfèrent que ce soient des prêtres diocésains qui célèbrent la liturgie ancienne, dans une totale dépendance de l'évêché (c'est le cas à Vannes et en Avignon, par exemple, alors que les évêques de ces villes sont réputés plus conservateurs). Sans parler des évêques qui, comme à Lyon et à Versailles, attirent les prêtres de la Fraternité Saint-Pierre dans les rangs du clergé diocésain.

Toutes ces informations nous montrent bien que si le bon droit de la messe a été reconnu par Benoît XVI, la simple application de ce texte ne se fera pas sans combat et qu'il faudra beaucoup de courage aux prêtres diocésains pour publiquement célébrer selon le rite traditionnel. Nous voyons également que le combat pour la messe n'est qu'une partie de la guerre qui nous oppose au modernisme introduit dans l'Eglise. Le combat pour la foi et le Christ-Roi est encore plus fondamental et réclame que nous restions bien unis sur les principes catholiques, sans accepter aucun affadissement, aucune compromission avec l'erreur. S'il faut encourager les prêtres hésitants, aller à leur rencontre, leur faire connaître les bons livres, il faut dans le même temps continuer à soutenir le combat de la Fraternité, ses œuvres et son apostolat. Réconforter ceux qui nous rejoignent, mais sans affaiblir le fer de lance du bon combat de la foi. Que Notre Dame nous donne enthousiasme et vaillance pour le triomphe de la Messe, pour le triomphe de son Cœur immaculé, pour le triomphe du Sacré Cœur de Jésus.

Abbé Ludovic Girod

Des prédications et des conférences à domiciles : c'est possible en commandant les cassettes du Prieuré



Cassettes des prédications à Notre-Dame de France

(60 mn – 4 prédications – prix : 5 euros)

Actuellement, 7 cassettes sont disponibles, la 8^{ème} est en préparation.

Cassettes des conférences

(90 mn – prix : 6 euros)

Docteur Dickès : **Le moralement correct** (25/11/06)

André Frament : **Connaissance de l'Islam** ((3/02/07)

Abbé Girod : **Le Motu Proprio Summorum Pontificum** (22/09/07)

Abbé Girod : **La doctrine traditionnelle sur la liberté religieuse** (09/10/07)

Mgr Tissier de Mallerai : **La réforme liturgique** (20/10/07)

Abbé Castel : **La loi divine** (23/10/07)

Passez vos commandes au Prieuré en indiquant les cassettes que vous désirez et en joignant le chèque correspondant (ordre : Prieuré Notre-Dame de Fatima). Ajouter 1 euro pour le port, quel que soit le nombre de cassettes commandées.

INDULGENCES POUR LES ÂMES DU PURGATOIRE

Le jour des morts

On peut gagner une indulgence plénière applicable seulement aux âmes du Purgatoire en visitant une église et y récitant un *Pater* et un *Credo*.

Du 1^{er} au 8 novembre

On peut gagner, chaque jour, une indulgence plénière applicable aux âmes du Purgatoire en visitant un cimetière et en priant -même mentalement- pour les défunts.

N. B. : Il faut pour cela remplir les conditions ordinaires à toute indulgence plénière : confession (dans les 8 jours avant ou après) ; communion (la veille ou dans les 8 jours qui suivent) ; prière aux intentions du Souverain Pontife ; détachement de toute affection à tout péché même véniel.

Une seule confession suffit pour gagner plusieurs indulgences ; par contre, il faut communier et réciter les prières aux intentions du Souverain Pontife pour chaque indulgence.



Carnet de Famille

Baptêmes

Anne-Pia Thienpont le 22 septembre à Versailles

Mariage

Gwen Kéromnès et Emmanuel Lepape le 6 octobre
au Raflay

Quelques dates importantes pour les mois à venir

Dimanche 6 janvier : Galette des Rois après la Messe, à la chapelle Saint Walfroy de Charleville-Mézières

Dimanche 13 janvier : Galette des Rois du Prieuré à la salle des fêtes de Lavannes (repas tiré du sac, jeux, spectacles, chants)

ACTIVITÉS PAROISSIALES

Croisade du Rosaire :

Intention du mois : Pour les âmes du purgatoire.

Catéchisme :

PRUNAY : Abbé Girod

Enfants (de 5 à 14 ans) : les mercredis 7 et 21 de 14h30 à 16h30.

REIMS : Abbé Girod

Adolescents (de 14 à 18 ans) : les mercredis de 18h30 à 19h30 en période scolaire .

Adultes : le mardi à 20h30 à Reims

mardi 13 : La loi morale II : La loi morale prime-t-elle sur les lois de la république ?

mardi 20 : Introduction générale aux vertus

mardi 27 : La vertu de foi

CHARLEVILLE : Abbé Castel

TROYES : Abbé Girod

dimanche 18 de 16h30 à 17h30

Cercle de la Tradition :

CHARLEVILLE : Abbé Castel

samedi 3 à 19h30

Cercle Sainte-Marie des Mères de Famille :

PRUNAY : Abbé Girod

Mardi 20 de 14h30 à 16h00

Croisade Eucharistique :

Intention du mois : Pour les défunts, spécialement les prêtres.

PRUNAY (Filles) : Abbé Gérard

Samedi 24 de 9h00 à 12h00 au prieuré.

Louveteaux (Meute Bx Charles de Foucauld) :

PRUNAY : Abbé Girod

Réunion au Prieuré Notre-Dame de Fatima le samedi 10 de 14h00 à 17h00.

RÉCOLLECTIONS DE L'AVENT

Eglise N.D. de France

prêchée par les abbés

Girod et Castel

**Samedi 8 décembre
à partir de 14h30**

Chapelle Saint-Walfroy

prêchée par l'abbé Castel

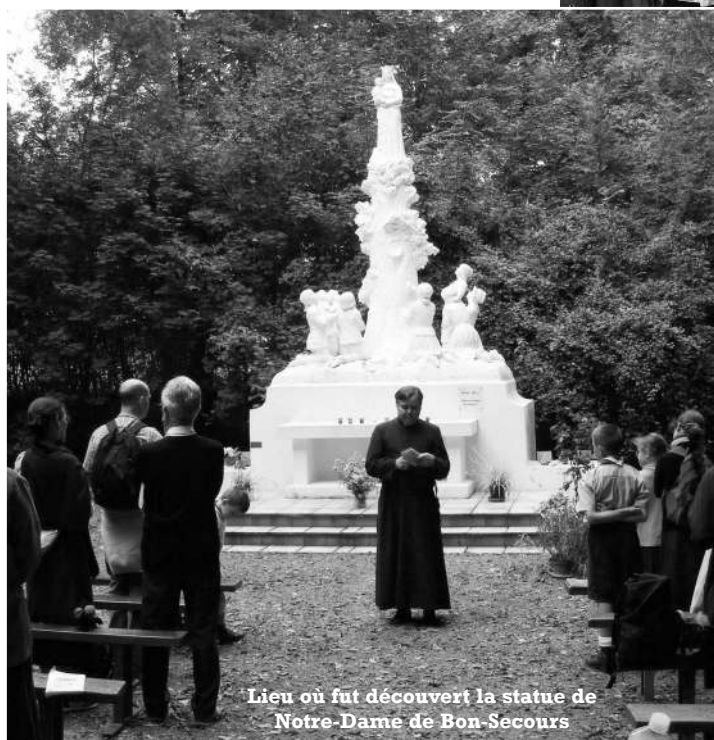
**Dimanche 9 décembre
après-midi**

AU FIL DU TEMPS ...



Mardi 25 septembre : Dans l'après-midi, les mères de famille se réunissent au prieuré pour leur cercle. Il a lieu tous les mois, avec un exposé et un temps d'échange sur des sujets touchant la vie spirituelle, l'éducation, la famille. Pour ce premier cercle de l'année, le prieur traite du sacrement de baptême et des questions théologiques et canoniques qui s'y rattachent.

Dimanche 30 septembre : Pèlerinage de rentrée du Prieuré au sanctuaire marial de Neuvizy, dans les Ardennes. Après les messes dominicales, les fidèles de Reims et des Ardennes se retrouvent à Margy pour un pique-nique champêtre. Après la visite d'un pressoir à pommes du XVII^e siècle encore en état de fonctionnement, nous commençons notre marche vers Neuvizy au rythme des Ave et des cantiques. A Neuvizy, nous prions dans l'église, auprès de la petite statue de Notre-Dame trouvée au creux d'un arbre par des enfants se rendant au catéchisme. Nous achevons notre pèlerinage en allant à l'endroit précis où les enfants découvrirent cette statue miraculeuse. Nous mettons ainsi cette nouvelle année scolaire sous la protection de Notre Dame de Bon-Secours.



Lieu où fut découverte la statue de Notre-Dame de Bon-Secours



Samedi 13 octobre : Les huit enfants qui vont devenir soldats et apôtres de Jésus-Christ par le sacrement de confirmation se préparent grâce à une récollection prêchée par les trois abbés du prieuré. Ce sacrement marquera leur âme d'un caractère ineffaçable : ils auront en eux un trésor de grâces dans lequel ils auront besoin de puiser toute leur vie pour suivre fidèlement Jésus-Christ. Il faut bien préparer son âme pour ce grand jour.

Samedi 20 octobre : Sortie des louveteaux dans les bois de Verzy pour une grande randonnée. Celle-ci s'achève par la remise du foulard de Meute à un jeune louveteau et par la promesse d'un plus grand. C'est la quatrième promesse prononcée dans notre Meute qui n'a que quelques mois d'existence.

Le soir, Mgr Tissier de Mallerai prononce une conférence à Notre-Dame de France, sur le thème de la nouvelle liturgie. Nous apprenons à mieux connaître les rôles de Paul VI, d'Annibale Bugnini et de Mgr Lefebvre au cours de cette révolution liturgique. C'est un rite nouveau, fabriqué dans un but œcuménique et en rupture avec la tradition liturgique que l'on a, en dépit du droit, imposé de fait à l'Eglise.



Dimanche 21 octobre : A Notre-Dame de France, cérémonie des confirmations pour huit enfants. La présence d'un évêque exige de nombreux servants qui furent à la hauteur de l'événement. La chorale éleva nos âmes par de magnifiques chants polyphoniques et Monseigneur ranima notre ardeur par ses fortes paroles épiscopales, bien réconfortantes au milieu de cette éprouvante crise de l'Eglise.

L'après-midi, Monseigneur se joignit aux pèlerins de Saint-Walfroy, cet ermite qui évangélisa les populations païennes des Ardennes du haut de sa colonne. Après un déjeuner froid préparé par des fidèles, nous rejoignîmes le village de Margut pour faire à pied l'ascension de la colline et méditer le chemin de croix avant de prier près du gisant du saint.

La chapelle Saint-Rémi de Guise a dû être fermée durant le mois de septembre en raison de la vente du bâtiment dans lequel elle était abritée. Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur l'histoire de cette chapelle qui fut le premier centre de fidélité à la liturgie traditionnelle dans l'Aisne.



Conférence
de
M. l'abbé Grégoire Célier
Benoît XVI et les
traditionalistes

le 9 novembre à 20h30

Eglise Notre-Dame de France
8, rue Edmé Moreau à Reims

L'auteur dédicacera son livre après la conférence.

Chapelle de l'Immaculée-Conception La Charité
Saint-Quentin

M. l'abbé Régis de Cacqueray
supérieur du district de France

célébrera la Sainte Messe
du dimanche 4 novembre à 10h45

Rions un peu

Un brave curé passe la frontière avec une bonne bouteille dans sa valise.

Le douanier lui demande :

- "Qu'est ce que c'est ?"
- "Oh seulement de l'eau de Lourdes..."

Le douanier renifle quand même et il s'écrie :

- "Mais vous vous moquez de moi ! C'est du cognac..."
- "Dieu soit béni, lance le curé tout agité. C'est un miracle !"

* * * * *

Deux araignées d'église se font des confidences.

- "Moi, j'ai passé l'hiver dans le clocher. Un vrai cauchemar. Impossible de dormir avec tous ces carillons."
- "Moi, dit l'autre, j'ai roupillé tout l'hiver comme une bienheureuse et personne ne m'a dérangée."
- "Ah bon, où était-tu donc ?"
- "Dans le tronc des pauvres."

Qu'est ce qu'une paroisse ?

Pie XII



C'est la plus petite portion de l'unique et universel troupeau confié à Pierre par le Seigneur sous l'autorité d'un prêtre responsable, qui a reçu de son évêque la charge des âmes, elle est, dans l'Eglise de Jésus-Christ, la première communauté de la vie chrétienne, communauté à taille humaine, telle que le berger puisse connaître ses brebis et les brebis leur berger. Un territoire délimité en trace normalement les contours au sein du diocèse, et ainsi la paroisse est-elle fixée à un sol, insérée dans des traditions locales et des horizons définis. Au coeur de ce territoire, voici enfin, surmontée de son clocher, l'église paroissiale, avec son baptistère, son confessionnal, son autel et son tabernacle, l'église, symbole de l'unité, centre de la vie commune.

La paroisse est un foyer de vie religieuse.

Car, il importe de s'en souvenir, la paroisse est avant tout un foyer de vie religieuse et de rayonnement missionnaire ; ses vrais fidèles se comptent au pied de l'autel quand le prêtre distribue le pain de vie. Le curé n'est pas chef de sa communauté, au sens profane du terme, il est bien plutôt ministre du peuple de Dieu, n'ayant reçu autorité spirituelle sur ses ouailles que pour être parmi elles le dispensateur des mystères de Dieu « afin qu'elles aient la vie et l'aient en abondance ». Jésus connu, aimé et servi de tous : telle est, selon les propres termes du Saint-Père, la fin de toute vie paroissiale. Et Sa Sainteté ne craint pas d'insister :

« Le reste est estimé en tant qu'il sert et dans la mesure où il sert la réalisation du but que l'Eglise veut obtenir. Le terrain de sport, le théâtre, le cinéma paroissial, l'école même, s'il y a une - institutions toutes des plus utiles et souvent nécessaires - ne sont pas le centre de la paroisse. Le centre, c'est l'église... le centre s'appelle « vie des âmes », s'appelle Jésus . »

Or, c'est précisément une telle paroisse, cellule vraiment vivante et active du Corps du Christ, qui est appelée, par sa fidélité même à sa propre mission religieuse, à jouer dans la régénération de la société moderne un rôle de premier plan.

(...)

La fonction sociale de la paroisse.

La fonction propre de la paroisse est à la fois plus profonde et plus essentielle. Écoutons plutôt le Saint-Père : « L'Eglise, déclarait-il en une mémorable circonstance, s'efforce de former l'homme, de modeler et de perfectionner en lui la ressemblance divine... Et, dans ces hommes ainsi formés, l'Eglise prépare à la société humaine une base sur laquelle elle peut reposer avec sécurité » ; grâce à eux, « elle contribue à la cohésion et à l'équilibre de tous les éléments multiples et complexes de l'édifice social ».

C'est ici que le rôle des paroisses est irremplaçable. La cellule d'Eglise, qui est la plus proche de l'homme,

la plus apte à former sa vie personnelle, familiale, communautaire, n'est-elle pas à ce titre même la plus indispensable à la société ? En vérité, cette fonction sociale de la paroisse s'impose sous plusieurs aspects à la gratitude de la cité. Que Votre Eminence me permette d'en évoquer quelques-uns.

Elément de stabilité.

Soutien de l'édifice social, la paroisse l'est déjà par sa stabilité.

« L'homme, tel que Dieu le veut et que l'Eglise l'embrasse, ne se sentira jamais fermement fixé dans l'espace et le temps sans un territoire stable et sans traditions. »

Or la paroisse, c'est l'Eglise implantée sur tous les sols avec ses institutions permanentes et les richesses de son expérience : autour du clocher, les générations se succèdent sans brisure, les foyers qui ont scellé leur union devant l'autel ne cessent d'y trouver le principe de leur cohésion et de leur force, tandis qu'à l'école catholique leurs enfants reçoivent l'éducation qui perpétue, avec la foi surnaturelle, les vertus ancestrales de la famille canadienne. Par le ministère du prêtre résidant au milieu de son peuple, l'Eglise pénètre aux intimes profondeurs de l'être humain; elle l'atteint chez lui, parmi les siens, dans sa réalité concrète et historique qu'on ne saurait perdre de vue sans compromettre l'économie normale de la communauté humaine. Quand on sait les périls de l'exode rural, quand on a vu les désastres psychologiques et moraux des déplacements de populations, comment ne pas apprécier l'inesestimable bienfait pour la société d'une paroisse forte et stable.

Educatrice de la vie sociale.

Plus encore, la paroisse est éducatrice de la vie sociale par ses dimensions humaines, qui permettent à la vie de communauté d'atteindre sa fin, l'union des hommes entre eux par les liens de l'amitié. Dans cette grande famille dont le prêtre est le père, où nul n'est étranger aux autres, où, autant que possible, la joie et la douleur de chacun sont la joie et la douleur de tous, le chrétien découvre les exigences quotidiennes de la charité ; il mesure toute la portée de l'avertissement de saint Jean: « Celui qui n'aime pas son frère qu'il voit ne saurait aimer Dieu qu'il ne voit pas ». La paroisse unie et fervente devient alors le terrain d'élection des précieuses vertus qui doivent animer les relations humaines ; elle est par excellence le champ d'action des initiatives charitables et sociales qui suppléent aux inévitables limites des organismes officiels. Et, avec le Saint-Siège :

« Nous voyons par la pensée les pauvres qui n'ont pas de pain, les malades qui n'ont pas de remèdes ou qui manquent du réconfort d'une bonne parole chrétienne, les découragés de l'existence... Nous pensons aux enfants orphelins, aux vieillards déclinants, aux veuves affligées. Nous pensons enfin à ceux à qui rien ne manque de ce qui concerne la vie terrestre, mais dont l'âme est morte et qui ont ainsi, dans leurs maisons, la plus terrible des misères. »

Ecole de paix et de justice sociale.

Dans notre société tragiquement divisée, la paroisse, au surplus, n'est-elle pas une école de paix et de justice sociale, elle qui invite tous ses fidèles, sans distinction, à s'unir autour de son autel ? Intellectuels et illettrés, pauvres et riches, employeurs et salariés, s'y rassemblent sur un pied d'égalité chrétienne ; « il n'est plus question de grec ou de juif... d'esclave, d'homme libre ; il n'y a que le Christ qui est tout et en tous ».

Au regard de cette commune et éminente dignité, les légitimes différences sociales sont d'importance secondaire ; sans les méconnaître, les respectant même jusque dans la diversité de ses groupements de culture et d'apostolat, la paroisse les surmonte en demeurant ouverte à tous, mieux même accessible et accueillante pour tous. Son esprit est celui de la paix du Christ, à laquelle nous avons été appelés pour ne former qu'un seul corps. Mais c'est aussi un esprit de justice, qui ne tolère ni l'impudent contraste du luxe et de la misère parmi les membres de la communauté paroissiale, ni l'hypocrisie d'une fraternité à l'église qui ne serait pas, dans le travail, génératrice de relations sociales plus fraternelles. L'autel, autour duquel se nouent les liens les plus serrés, n'invite-t-il pas du reste quiconque s'y présente à s'examiner sur ses devoirs de justice vis-à-vis de ses frères ?

Centre de la prière publique.

Cellule sociale, la paroisse l'est enfin parce qu'elle est le centre de la prière publique. Au milieu de l'agitation des foules et de la dissipation des esprits, dans une atmosphère desséchée par les soucis temporels, l'église paroissiale, où le peuple s'assemble pour rendre gloire à Dieu et implorer sa grâce par Jésus-Christ, est pour la société entière une arche de salut. C'est au pied de l'autel du sacrifice, autour de la chaire de vérité, que le repos dominical prend sa signification plénière : halte dans le travail, détente du corps et de l'esprit, oui sans doute - et l'on ne saurait trop louer les initiatives paroissiales destinées à offrir aux jeunes surtout la satisfaction de leurs justes désirs de culture ou de loisir - mais avant tout journée consacrée au culte de Dieu, sous la forme communautaire et sociale qui lui est due.

(Documents Pontificaux du Pape Pie XII, année 1953, Editions St-Augustin St-Maurice, p. 303)